

NOUS RECRUTONS :

◆ 3 TECHNICIENS EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS (H/F)

CONTEXTE

Dans le cadre du développement de ses équipes pluridisciplinaires, l'AISMT13 recherche trois Techniciens(es) en prévention des risques professionnels :

- 1 Technicien en Prévention des Risques Professionnels (H/F) / **risque routier – Marseille**
- 2 Techniciens en Prévention des Risques Professionnels (H/F) / **risque bruit et ergonomie – Arles - Marseille**

PROFIL

- Bac +2 / Bac+3 Titulaire d'un diplôme HSE - Prévention des risques (DUT ou licence pro),
- Généraliste, vous avez une bonne connaissance de l'entreprise, de la prévention des risques professionnels, de l'accompagnement et du conseil. Suivant le domaine « **risque routier** » ou « **risque bruit** » et « **ergonomie** », vous avez développé un intérêt et des connaissances spécifiques sur ces sujets.
- Observateur, sens de l'écoute et de la reformulation, esprit d'analyse et de synthèse, aisance pour communiquer à l'écrit et à l'oral,
- Qualités méthodologiques, qualités relationnelles et pédagogiques,
- Curiosité, initiative, autonomie,
- Permis de conduire, véhicule personnel indispensable,
- Première expérience requise, idéalement dans le domaine de la prévention au sein d'une association ou d'un groupement professionnel promouvant la prévention auprès de ses adhérents.

POSTE ET MISSIONS

Rattachée(e) au pôle des Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP), vous intervenez en entreprise à la demande des médecins du travail. Vous assurez un rôle d'appui technique et de conseil auprès de l'ensemble des médecins du travail et des entreprises adhérentes sur la prévention des risques professionnels. Vous rédigez le compte rendu de vos interventions (diagnostic et préconisations). Vous mènerez des actions de sensibilisation et d'information sur la prévention des risques à destination des chefs d'entreprises, des salariés et des instances représentatives.

Vous serez également sollicité(e) sur des métrologies d'ambiance de travail.

CONDITIONS DE TRAVAIL ET AVANTAGES SOCIAUX

- CDI Temps plein
- Fréquents déplacements sur le département (13), véhicule et permis B indispensables
- Statut technicien (non cadre – classe 10)
- Tickets restaurants
- Mutuelle
- Intervention en entreprise nécessitant parfois d'adapter les horaires de travail à l'activité de l'entreprise

Contact : AISMT13 Recrutement <recrutement@aismt13.fr>